

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXVIII

FEVRIER 1929

No. 2

SOMMAIRE—Mexique, Russie et Angleterre — Chant grégorien et prononciation romaine — Ordonnance pour les écrits de Mgr Moreau — Les danses lascives — Adoration nocturne au foyer — Les Soeurs Missionnaires du Christ-Roi — Agrégation de religieux à l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi — Lettre d'un proscrit — Feu M. l'abbé Norbert Jutras — Utilité de l'hiver — Les mauvais spectacles — Nominations ecclésiastiques — A propos de l'Evangile — Feu le R. P. Arthur Caron, C. SS. R. — La morale et le nouveau programme des écoles primaires du Manitoba — Le Rotary — Deux sortes d'assistance — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

MEXIQUE, RUSSIE ET ANGLETERRE

Au cours de son allocution en réponse aux vœux du Sacré Collège la veille de Noël, le Saint-Père a fait ainsi allusion au Mexique, à la Russie et à l'Angleterre:

Nous espérons que les souffrances seraient adoucies, sinon encore terminées, qui ensanglantent cette partie si chère de Notre grande famille catholique, le pauvre Mexique, le riche et glorieux Mexique, riche de trésors de foi, de piété, de fidélité, qui lui font tant d'honneur et qui font tant d'honneur à l'Eglise. Nous espérons aussi des jours meilleurs en cette pauvre Russie, où tant de généreux enfants de l'Eglise, tant de prêtres et d'évêques catholiques Nous donnent des preuves d'un attachement indécible, en supportant les affres d'un si long et cruel martyre. Malheureusement, l'heure n'est pas encore venue d'entonner l'hymne d'actions de grâces, si ce n'est pour les trésors de foi, d'héroïsme qui sont pour l'Eglise un si bel ornement et une si grande gloire! Il ne reste donc qu'à continuer les supplications pour que la Miséricorde divine Nous vienne en aide, au milieu de tant d'épreuves, et fasse luire enfin des jours plus heureux pour tant d'âmes, pour tant de peuples si méritants, et, qu'en leur infusant des sentiments d'humanité, de piété, de justice à l'égard de la vérité et de la bonté, Dieu convertisse tant de coeurs qui s'égarèrent, au contraire, dans des voies si misérables!

Mais la prière des bons chrétiens obtient tout ce que la divine bonté Nous prépare. En voici encore une preuve: Nous avons tremblé et prié pour la vie d'un Souverain, qui déjà Nous avait rendu ici une visite si courtoise, d'un Souverain dans l'empire duquel (le plus vaste du monde), tant de millions de catho-

liques vivent et prospèrent avec toutes les manifestations de la vie chrétienne (le récent Congrès d'Australie en a été une si magnifique démonstration), d'un Souverain qui se penche avec bienveillance vers tous ces catholiques. Or, voici que la divine bonté semble Nous donner la confirmation qu'il reviendra à une parfaite santé.



CHANT GREGORIEN ET PRONONCIATION ROMAINE

— — — — —

A Notre cher Fils, Louis Dubois, cardinal, prêtre de la Sainte Eglise Romaine du titre de Sainte-Marie in Aquiro, archevêque de Paris.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que Notre prédécesseur Pie X, d'heureuse mémoire, a publié, par un "Motu proprio", ses sages prescriptions relatives à la musique sacrée. Nous avons appris, par vous, que dans votre illustre cité archiépiscopale, cet événement avait été solennellement célébré et que vous aviez adressé à votre clergé et à votre peuple une lettre toute de circonstance pour obtenir, même en cet ordre de choses, une ponctuelle soumission aux directions pontificales. Nous en avons été très satisfait. Aussi bien n'est-ce pas la première fois que Nous vous félicitons du zèle constamment déployé par vous à promouvoir le chant sacré dans les différents diocèses que vous avez gouvernés. Y a-t-il rien en effet qui, plus que le chant grégorien, respire la piété chrétienne et favorise les sentiments religieux? Le chant grégorien qui, rendu aujourd'hui à sa beauté primitive, après étude comparée des anciens manuscrits, accompagne et exprime merveilleusement, s'il est bien exécuté, les rites de l'Eglise. Vous avez donc raison de veiller à l'usage de ce chant tout spécialement dans les cérémonies liturgiques et Nous vous en félicitons grandement.

C'est aussi à Nos yeux d'une grande importance que vous ayez pris à coeur d'exhorter vos diocésains à prononcer le latin à la romaine. Aussi à l'exemple de Nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, Pie X et Benoît XV, non seulement Nous approuvons la prononciation romaine de la langue latine, mais encore Nous souhaitons ardemment que tous les évêques de tous les pays du monde en usent dans les cérémonies liturgiques. Et comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre bienveillance à vous, cher Fils, à tout votre clergé et à tout votre peuple, Nous accordons de tout coeur, en Notre-Seigneur, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 30 novembre 1928,
la septième année de Notre Pontificat. PIE XI, Pape.

ORDONNANCE

**prescrivant la recherche des écrits du Serviteur de Dieu,
Monseigneur Louis-Zéphirin Moreau.**

FABIEN-ZOEL DECELLES, par la grâce de Dieu et du
Siège apostolique, évêque de Saint-Hyacinthe.

A tous ceux qui la présente verront, savoir faisons que :
Vu la demande qui nous a été adressée par notre clergé et
les vénérables chanoines du Chapitre de la Cathédrale d'introduire la cause de Monseigneur Louis-Zéphirin Moreau,

Vu les prescriptions du Code de Droit canonique aux canons 1999 à 2065,

Nous commandons et ordonnons, par la présente, la recherche des écrits de Monseigneur Louis-Zéphirin Moreau. Il faut entendre par écrits, aux termes du Droit canonique, non seulement les ouvrages inédits, mais encore tous les textes autographes, dictés ou imprimés, lettres, sermons, articles de journaux, autobiographies qui ont pour auteur le Serviteur de Dieu.

Nous rappelons à tous qu'il y a obligation grave, dans l'occurrence, de nous communiquer, sans retard, les écrits de Monseigneur Moreau.

Nous ordonnons aux prêtres et aux fidèles de transmettre à notre Chancellerie, d'ici au premier avril 1929, tous les écrits du Serviteur de Dieu, qu'ils pourraient avoir en leur possession. Si quelques-uns désirent conserver les textes originaux, ils devront, en les communiquant, en prévenir la Chancellerie; ces documents leur seront alors rendus, dès que des copies authentiques en auront été faites.

La présente ordonnance sera lue et publiée dans toutes les églises et chapelles du diocèse et au chapitre des communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Saint-Hyacinthe, sous notre seing et sceau et contresing de notre secrétaire, le 19 décembre 1928.

† FABIEN-ZOEL, év. de Saint-Hyacinthe.

Par mandement de Monseigneur,

P.-S. DESRANLEAU, secrétaire.



LES DANSES LASCIVES

(De la "Semaine Religieuse" de Québec)

Son Eminence le Cardinal Archevêque autorise la "Semaine Religieuse" à publier la déclaration faite à ses prêtres réunis le 31 décembre à l'archevêché pour lui présenter leurs vœux de bonne année. Voici en substance la déclaration de son Eminence :

“Il n’y a rien de changé: le décret 35 du synode touchant “la danse est maintenu intégralement et vous n’avez qu’à vous “y reporter. Restent défendues les danses mauvaises en elles-mêmes, ainsi que les danses mauvaises dans leur mode, quel qu’en “soit le nom. Cette loi est fondée sur une présomption de péril “commun, et il y a faute grave à la violer, même si on prétend ne “pas pécher en dansant. La théologie d’ailleurs réproouve de telles danses, parce qu’elles sont des occasions prochaines de péché; et dès lors qu’elles sont des occasions prochaines de péché, personne ne peut les autoriser. Quant aux danses honnêtes honnêtement dansées dans les familles, sous le regard des “parents, elles ne sont pas prohibées.”



ADORATION NOCTURNE AU FOYER

Aux Familles et Amis intimes du Sacré-Coeur

Il y a bien longtemps, écrit le R. P. Matéo, l’apôtre de l’intronisation du Coeur de Jésus, que je brûlais du désir de vous faire part d’un projet aussi simple que beau, tout à la gloire du Roi et de l’Ami Divin de vos foyers.

Béthanies ferventes et très fidèles, familles qui aimez ou qui désirez aimer immensément le Coeur de Jésus, voici qu’avec une sainte audace, je viens vous proposer “L’Adoration Nocturne perpétuelle”, mais adoration faite au sanctuaire du foyer et dans le même esprit d’amour et de réparation avec lequel se fait l’Adoration à l’église aux pieds du Très Saint Sacrement.

Ce n’est pas moi qui vous convie; c’est Jésus qui, de son douloureux Gethsémani, appelle avec des sanglots les âmes Véroniques, les généreuses Marguerites, les Mariés très fidèles, leur demandant de Le consoler dans Son agonie.

Les difficultés ne manqueront pas dans l’exécution de ce projet, je les prévois, mais elles sont loin d’être insurmontables.

Considérez combien il est courant de veiller fort tard, dans la nuit, non seulement pour des motifs mondains, mais encore à l’occasion de réunions et de réjouissances de famille, et souvent par devoir de charité pour veiller des malades.

Par conséquent, si l’on sacrifie volontiers un peu de repos pour un ami, si on s’impose une fatigue pour un malade, ne serait-il pas possible d’en faire autant pour Jésus abandonné et outragé?

Je sais fort bien que je ne puis engager dans cette voie de renoncement que “le petit troupeau”, et c’est à lui que je m’adresse, c’est lui que je convie avec ardeur au nom du Divin Mendiand de nos coeurs.

Familles ferventes, âmes saintement passionnées pour Jé-

sus, âmes généreuses, méditez cet appel devant le Tabernacle. Que Jésus-Eucharistie épanchant Son Coeur dans le vôtre, vous dise Lui-même son immense tristesse quand surtout aux heures de ténèbres, Satan parcourt le monde allumant le bûcher du crime.

N'êtes-vous pas saisis, le soir, quand vous voyez, se détachant dans une orgie de lumière la silhouette de ces théâtres où tous les délits trouvent leur apothéose?... Assistez à la sortie de ces salles de spectacle, de ces dancings, de ces cinémas, et dénombrez si vous le pouvez ce torrent humain... Hélas! que de "catholiques" et de "chrétiennes" dans quelques-unes de nos capitales-Babylones, assistent couramment à ces scènes de relâchement moral, applaudissent à des spectacles antichrétiens, coupables, et que la société "comme il faut" d'aujourd'hui tolère comme des passe-temps nécessaires à la vie sociale actuelle... Quel affront pour Jésus! Et pendant ce temps, Il gémit flagellé, triste jusqu'à la mort... seul au Tabernacle!

Si tant de folies coupables se commettent dans le monde, surtout la nuit..., ne pouvons-nous pas demander, je ne veux pas dire quelque folie, mais quelque chose qui sorte de l'ordinaire en réparation de foi et d'amour au Maître tant offensé...

Comment, la dissipation, le péché aurait même son droit acquis et pas la réparation d'amour?

Judas veillerait pour trahir et aurait de nombreux complices qui veilleraient avec lui... et nous les apôtres, les amis intimes du Roi, serions-nous toujours accablés de sommeil?

Croyez-vous qu'il serait impossible d'organiser avec des âmes d'élite l'Adoration perpétuelle de 10 heures du soir à 5 heures du matin?... Une heureuse expérience nous a déjà donné la preuve éloquente du contraire et cela m'encourage, et me rend même audacieux, pour me faire le pauvre interprète des désirs du Roi méconnu.

C'est pourquoi je frappe à la porte des intimes du Coeur Agonisant de Jésus, je les prie, je les supplie de s'inscrire parmi les bienheureuses sentinelles qui s'engagent à veiller, à prier et à réparer, une heure par mois, en esprit d'adoration eucharistique et de réparation sociale.

Est-ce beaucoup demander que de proposer "une heure d'Adoration nocturne par mois" pour le Dieu tout amour, et cela sans sortir de chez soi quand il est très courant de sacrifier des nuits de repos, exposant sa santé et hélas! même sa conscience, en amusements frivoles pour ne pas dire dangereux ou coupables!...

Oh! que de prodiges seront ainsi ramenés au foyer, que d'aveugles spirituels recouvreront la vue, que de paralytiques seront guéris! Que de belles âmes seront comblées, en récom-

pense de cette heure mensuelle d'Adoration au foyer. Ce pacte d'amour entre Jésus et les amis de Béthanie sera un jour payé par des merveilles de miséricorde, car jamais le Seigneur ne se laisse vaincre en générosité.

L'idée est partie, telle un dard de feu... ou si vous le préférez, comme un sanglot échappé au Coeur de Jésus. Et maintenant, soyez dociles, vous tous les vrais amis du Sacré-Coeur; le Prisonnier du Tabernacle attend votre réponse. Donnez-la Lui dans l'intimité de votre prière et de votre Communion. Et puis écrivez-moi un petit mot qui me prouvera que je n'ai pas prêché dans le désert, que je n'ai pas mendié en vain pour le Divin assoiffé de nos coeurs, pour l'Ami et le Roi de vos foyers.

Et maintenant, Lui et moi, nous attendons, chères Béthanies et amis du Coeur de Jésus, votre réponse, pour former la liste complète de la phalange que je veux chaque matin offrir à ma Messe, noms bénis que Jésus gravera dans Son Coeur à mesure que je les placerai comme des lampes autour de mon calice.

"J'ai semé en votre nom, ô Jésus!... que votre Coeur moissonne maintenant une gloire immense!"

Indications pratiques pour l'organisation de l'Adoration Nocturne au Foyer

Nous nous trouvons en face de deux catégories d'adorateurs:

1. Les familles suffisamment nombreuses (parents, enfants, serviteurs) pour assurer une nuit mensuelle d'adoration, se relevant les uns après les autres d'heure en heure, de 10 heures du soir à 5 heures du matin. Par conséquent, une famille d'au moins 7 personnes.

2. Les personnes isolées, soit parce que vivant seules, ou vivant isolées par leur croyance au milieu d'une famille moins fervente, et qui veulent faire leur heure d'Adoration mensuelle, justement pour réparer le manque de foi ou l'indifférence d'êtres chers. Cette catégorie est bien nombreuse. Combien de coeurs fervents sont ainsi dans des foyers indifférents ou hostiles!

3. Pour assurer avec ordre la perpétuité de l'Adoration Nocturne au Foyer, il est très à conseiller que la date et l'heure d'adoration soient fixées par le R. P. Directeur de l'Oeuvre. Et quand, pour des raisons spéciales qui seront volontiers respectées, la personne qui s'inscrit désire choisir son heure et sa date, que sa lettre le dise de façon précise.

4. Cette promesse n'engage pas sous peine de péché. Elle est un contrat d'amour généreux et réparateur et n'entraîne aucune obligation de conscience. Nous ne doutons pas cependant

qu'un amour fort comme la mort donnera la force de la fidélité aux milliers de ces heureux adorateurs.

5. Les adhésions doivent être adressées au R. P. Matéo, 35, rue de Picpus, Paris (XII^{me}); une image, signée du Père, sera adressée à chaque personne pour lui rappeler l'engagement d'amour qu'elle a pris, et lui rappeler la date et l'heure de sa veillée de nuit auprès du Roi Jésus méconnu et outragé.

6. Nous conseillons, autant que possible, aux Adorateurs de renouveler chaque année leur engagement par une lettre qui dira leur fidélité; qu'ils veillent bien en même temps nous redonner l'heure et la date qu'ils assurent et aussi leur adresse complète, car nous nous proposons d'envoyer une ou deux fois par an, un feuillet spécial d'encouragement et de conseil aux seuls Adorateurs inscrits.

* * *

Il y a à peine un an que nous avons audacieusement lancé cette idée de "l'Adoration Nocturne au Foyer", audace que le Coeur de Jésus a bénie, au-delà de nos optimismes. Et comme argument de cette affirmation, voici une statistique qui sera pour beaucoup une surprise et une leçon encourageante et un stimulant pour les amis et les apôtres du Sacré-Coeur.

Le Portugal marche en tête de ligne. A la fin de ma tournée, au début de juillet, on enregistrait déjà 10,000 et quelques inscriptions: ce qui fait environ 1400 Adorateurs par heure.

L'Espagne vient ensuite avec 161 nuits pendant lesquelles se relèvent 1557 Adorateurs; il faut ajouter à ce nombre 610 personnes qui font l'Heure-Sainte avant minuit le 1^{er} vendredi du mois.

Puis la France avec 158 nuits et 1565 Adorateurs, plus 616 inscriptions pour l'Heure-Sainte. L'Allemagne, 155 nuits et 900 Adorateurs. La Hollande, 90 nuits, 636 Adorateurs et 144 Heures-Saintes. Le Mexique, désolé par la persécution, 66 nuits et 636 Adorateurs. Le Tchecoslovaquie, 59 nuits. Le Venezuela, 17 nuits. La Colombie, 15 nuits. La Belgique, 12 nuits et plus de 300 Heures-Saintes. Le Brésil, 10 nuits. Le Pérou, 9 nuits. L'Uruguay, 7 nuits et 312 Heures-Saintes.

J'ai reçu encore des adhésions du Chili, de Bolivie, de la Suisse, etc... Espérons que plus nombreuses l'an prochain, elles tiendront bonne place dans la statistique.

Si maintenant, additionnant le nombre des Adorateurs, nous voulons connaître la moyenne approximative qui, toutes les nuits et à chaque heure, veillent auprès du Roi, nous trouvons le chiffre consolant de 60 par heure, environ 480 par nuit.

Et la veille du Premier Vendredi, elles sont innombrables,

les âmes qui veulent partager l'agonie de Gethsémani: notre relevé qui indique 3,000 est inférieur à la réalité.

MATEO, SS. CC.

Note des "Cloches". — S. G. Mgr l'Archevêque recevra personnellement avec plaisir les noms de ceux qui, après sérieuse considération sur les difficultés pratiques de réaliser cette belle dévotion et nonobstant ces difficultés, voudraient s'engager à être fidèles à faire l'heure promise. Il vaut mieux ne pas s'engager, en laissant mettre son nom sur les registres, que d'abandonner cette pratique quelques semaines plus tard. On sollicite des réparateurs d'élite.



LES SOEURS MISSIONNAIRES DU CHRIST-ROI

S. G. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé, vient de fonder dans sa ville épiscopale une nouvelle communauté religieuse: les Soeurs Missionnaires du Christ-Roi. Cette communauté sera exclusivement missionnaire; elle s'emploiera à créer en pays infidèles des maisons de prières, de recrutement et d'apostolat et à s'adjoindre autant que possible des religieuses indigènes. Elle s'établira ordinairement dans les pays infidèles et elle ne fera, dans les pays chrétiens, que les seules fondations nécessaires à la formation des novices ou aux oeuvres de miséricorde en faveur des infidèles. Elle mêlera la vie active à la vie contemplative et aura ses foyers d'adoration perpétuelle. Son esprit s'inspirera de celui de la Compagnie de Jésus.

Voici en quels termes S. G. Mgr l'Evêque de Gaspé présente à son clergé et à ses diocésains l'association naissante:

"En vertu de l'autorisation qui m'est conférée par le Saint-Siège, je déclare donc constituée dans la ville épiscopale de Gaspé la "Société des Missionnaires du Christ-Roi". Je bénis cette oeuvre..., jé bénis les sujets... et les personnes qui la favoriseront... Que Dieu donne au jeune diocèse de Gaspé la grâce insigne d'inspirer à plusieurs de nos jeunes filles, qui délaissent leurs foyers pour s'expatrier, l'idéal sublime de s'enrôler sous les drapeaux du Christ-Roi et d'aller jusqu'aux extrémités du monde faire rayonner l'amour du Coeur de Jésus...

"Les fondatrices de l'oeuvre sont présentement installées dans une humble maison près de la cathédrale, d'une manière pauvre, mais d'une façon convenable. Elles pourront dès maintenant recevoir les sujets qui voudront s'adjoindre à elles pour constituer les pierres fondamentales de l'édifice qui commence de s'élever à la gloire du Christ-Roi.

"Puissent le Sacré-Coeur et l'Auguste Médiatrice de toutes

grâces diriger vers cet humble berceau assez d'âmes éprises de l'amour du Sacré-Coeur, pour que bientôt il devienne possible de dresser au Christ-Roi un trône d'adoration perpétuelle sur cette pointe de Gaspé, où s'éleva la première croix qui sanctifia les solitudes canadiennes..."



AGREGATION DE RELIGIEUX A L'OEUVRE PONTIFICALE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Nous avons publié dans notre livraison de juillet dernier, page 163, la traduction d'un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande indiquant à quelles conditions les religieux et les religieuses peuvent jouir des faveurs accordées aux associés de l'Oeuvre pontificale. "Le Revue des Communautés religieuses" (juillet 1928) en a donné le commentaire suivant :

1. La faveur de jouir des indulgences et privilèges de l'Oeuvre pontificale pour la Propagation de la Foi sans payer personnellement une aumône est accordée à tous les religieux. Puisque le motif est l'empêchement provenant du voeu de pauvreté, les membres des sociétés religieuses sans voeux ne bénéficient pas de cette faveur.

Dans presque toutes les Congrégations, les religieux conservent le domaine radical de leurs biens et prennent de libres dispositions sur leurs revenus. Il ne leur serait donc généralement pas difficile, avec la permission du supérieur, de prélever soit sur leur capital, soit sur certains revenus, l'aumône modique exigée par l'oeuvre. Cependant, la concession est générale et octroyée même aux religieux qui, avec permission, pourraient personnellement payer la cotisation. Motif de plus pour les religieux qui ont des biens de ne pas oublier dans leurs dispositions les Missions et en particulier l'Oeuvre pontificale.

2. Quant un Institut a des membres en territoire de mission, la récitation des prières est la seule condition imposée. On peut définir "territoires de Missions" tous ceux qui relèvent de la Sacrée Congrégation de la Propagande qu'ils soient ou non organisés hiérarchiquement. Ainsi l'archevêché de Calcutta et les diocèses japonais sont des territoires de Mission.

Quand les monastères sont indépendants, il suffit qu'il y ait des religieux ou des religieuses du même Ordre dans les territoires de Mission. Mais il faut qu'ils y soient appliqués à l'évangélisation de quelque manière que ce soit : prédication, administration des sacrements, oeuvre de charité ou d'enseignement, et même la prière et la pénitence. Tel est le cas des Carmélites, des Pauvres Claires, etc.

3. L'aumône à verser par chacune des maisons des Instituts qui n'ont pas de religieux en territoires de Mission n'est pas déterminée. Strictement donc, toute aumône suffira à faire jouir les membres de la communauté des indulgences et autres privilèges. Evidemment, les supérieurs feront cette aumône d'après leurs moyens, sans perdre de vue que l'Oeuvre de la Propagation de la Foi est une des plus belles qui existent et probablement l'une des plus nécessiteuses. J. C.



LETTRE D'UN PROSCRIT

Un prêtre mexicain, proscrit par les autorités et resté au péril de sa vie, poussant l'audace jusqu'à paraître en public, a pu faire parvenir à un ami d'Europe cette lettre que nous sommes autorisés à publier, dit *La Croix*, de Paris :

Par les quelques échos qui arrivent jusqu'à vous, vous devinez sans doute un peu ce qui se passe ici. Ce que je puis vous affirmer c'est que Dante lui-même, dans sa "Divine Comédie", n'a pu imaginer spectacles semblables à ceux que nous vivons depuis deux ans. Chaque jour j'admire davantage ce que peut opérer la grâce de Dieu dans les âmes simples qui restent dociles à ses inspirations.

J'avais lu dans les livres que les héros sont rares, extraordinaires. — ici, je vois l'héroïsme devenu l'état normal et ordinaire d'un grand nombre, surtout dans la jeune génération des deux sexes. Quel terrain magnifique pour semer le bon grain et recueillir ensuite une riche moisson ! Quand sera-ce ? et quand finira la tourmente ?... J'ai de bonnes raisons d'espérer que ce jour approche, mais auparavant il nous faudra passer encore par de terribles heures. C'est la préparation à un splendide dénouement. Ainsi en est-il au dernier acte de tout drame grandiose !

Priez beaucoup pour vos frères dans la foi. Que Dieu nous aide à ne pas dégénérer ; que ceux qui nous ont précédés dans le triomphe ne nous renient pas et nous rendent dignes de souffrir comme eux pour notre divin Roi !

Malgré la situation actuelle, le dernier dimanche d'octobre nous avons organisé un pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe ; nous étions là 200.000 personnes, et aux pieds de la Sainte Vierge nous avons chanté un "Credo" qui a soulevé dans un élan de foi enthousiaste toute cette multitude. Après cette solennelle confession de notre foi, nous l'avons proclamée dans une consécration non moins vibrante du Mexique au Christ-Roi. Puis des acclamations, des vivats éclatèrent irrésistibles, fai-

sant résonner les vastes nefs de la basilique. La Morenita (c'est ainsi que les Indiens appellent la Vierge miraculeuse); était là sur son autel, converti en une montagne de fleurs, offrandes des pèlerins, et tout près d'elle, perdu dans le groupe des chanteurs, je dirigeais le solennel "Credo". Malgré mon déguisement, j'ai été bien vite reconnu du peuple fidèle et aussi peut-être de quelque espion infidèle. Mais c'était la fête du Roi, ne fallait-il pas être de garde?

Enfin, me direz-vous, ce que vous racontez là est-il possible dans ce pays et en ce moment de persécution violente? Dieu est tout-puissant, et, de même que sa sagesse nous éprouve à l'heure de la souffrance, son bras nous protège dans ces jours de triomphe.

L'ombre de ce tableau lumineux nous couvre maintenant d'un voile funèbre, mais le calvaire ne nous épouvante pas, nous venons du Thabor et nous marchons vers la Résurrection!



FEU M. L'ABBE NORBERT JUTRAS

Le 9 janvier est décédé à l'Hospice Taché de Saint-Boniface M. l'abbé Norbert Jutras, curé de Letellier. En sa personne est disparu l'un des vétérans du sacerdoce manitobain et l'un des hommes qui se sont le plus mêlés à la vie de nos gens de la campagne pour les éclairer de ses conseils et les faire profiter de l'expérience des choses de la terre, que lui avait procurée son étude de la culture et son esprit d'observation. Il alimenta pendant de longues années la page agricole de "La Liberté".

Le regretté défunt était né à la Baie du Febvre, le 5 août 1856, du mariage de Moïse Jutras et de Natalie Allard. Il fit ses études classiques au Séminaire de Nicolet. Il vint au Manitoba n'étant encore que séminariste. Il arriva à Saint-Boniface le 12 septembre 1880 et continua sa théologie en faisant pendant deux ans partie du personnel du collège. Le 1er octobre 1882, Mgr Taché lui conféra le sacerdoce et il passa l'année scolaire au collège. A l'été de 1883, il s'en alla résider à la mission de Saint-Pie fondée en 1876 par M. l'abbé David Fillion et où M. l'abbé Joseph Marcille avait demeuré pendant quatre ans, de 1879 à 1883. Il desservit cette mission pendant trois ans, en même temps que la mission sauvage de Roseau. En 1886 il fut nommé curé d'Emerson et fut en même temps chargé par Mgr Marty, O. S. B., vicaire apostolique du Dakota, de Pembina et de Saint-Vincent, deux villages des Etats-Unis qui n'avaient pas de pasteur.

Dans son rapport aux directeurs de la Propagation de la Foi en 1888, Mgr Taché parle ainsi d'Emerson et du travail de

M. Jutras: "Rendu à la frontière américaine on entre dans la ville d'Emerson qui occupe les deux rives de la Rivière Rouge. Cette cité très ambitieuse à son origine a vu pâlir sa gloire et diminuer ses espérances. La population s'y était portée avec empressement, elle s'en est retirée en grande partie. Il n'y est resté que 82 catholiques qui ont laissé fermer leur école. Au nord d'Emerson, sur la rive Est de la Rivière Rouge, il y a une réserve sauvage, dont le chef et 42 de ses sujets sont catholiques. Plus heureux que leurs voisins et leurs frères en religion, ces sauvages ont une école fréquentée par 18 enfants. Deux enfants sauvages, deux enfants blancs et cinq adultes ont reçu le saint baptême en 1887, tandis que 60 ont fait leur communion pascale. M. Jutras est curé d'Emerson.

"La réserve des sauvages Sauteux compte plusieurs centaines de païens, dont plusieurs se préparent à devenir chrétiens. Il y a une église et un bon presbytère à Emerson. Le chiffre si restreint de la population catholique laisse bien des loisirs à M. Jutras; aussi chaque second dimanche et plusieurs fois par semaine il franchit la frontière américaine et va à Saint-Vincent et à Pembina, deux villages des États-Unis qui n'ont point de prêtre. Il utilise ainsi son temps, au milieu d'une population qui n'est point soumise à ma juridiction, mais à laquelle, à la demande de son Ordinaire, j'ai permis à M. Jutras de rendre un service dont elle a tant besoin."

Le 16 août 1889 la paroisse actuelle de Letellier fut érigée et M. l'abbé Jutras en fut nommé curé. Le passage du chemin de fer en ce dernier endroit avait fait déplacer le centre de la mission primitive de Saint-Pie pour le transporter au nouveau village formé près de la gare: c'est ce qui explique que l'église de Letellier se trouve si rapprochée de celle de Saint-Joseph; une distance de quatre milles seulement les sépare.

La paroisse de Letellier, telle que constituée par le décret d'érection, a été formée et développée par M. l'abbé Jutras. C'est une paroisse agricole, composée de près d'une centaine de familles canadiennes-françaises. Par l'intérêt qu'il prit à la culture et les conseils expérimentés qu'il donna à ses paroissiens, il y fit fleurir le bien-être et la prospérité.

En 1902 il dota sa paroisse d'une communauté de religieuses enseignantes. Les Soeurs de Notre-Dame des Missions vinrent y établir un couvent et prendre la direction de l'école du village.

Prêtre pieux et zélé, prédicateur à la parole facile et apostolique, il sut faire régner l'ordre et la paix dans sa paroisse et développer les vertus chrétiennes dans les âmes de ses paroissiens. Son influence rayonna dans plusieurs paroisses de la province par les conférences agricoles qu'il y donna et il atteignit

un nombre beaucoup plus considérable de cultivateurs par les chroniques remplies de précieux conseils et fort goûtées qu'il publia dans les pages de "La Liberté".

M. l'abbé Jutras laisse un souvenir profond, non seulement dans sa paroisse, dont il a été si longtemps le pasteur et le père, mais dans tout le Manitoba français. Ses confrères du sacerdoce perdent en lui un ami estimé et vénéré et ils se rappelleront longtemps son affabilité et sa bienveillance. M. l'abbé Pierre Jutras, curé de la Baie du Febvre, décédé à Letellier le 21 mai 1920, au cours d'une visite, était son frère.

Les funérailles du regretté curé eurent lieu à Letellier le 15 janvier. En l'absence de S. G. Mgr l'Archevêque, retenu par une cérémonie d'ordination à Lebrét, Mgr Gabriel Cloutier, P.A. V.G., curé de Saint-Norbert, chanta son service. S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, présida l'absoute. De nombreux membres du clergé, parmi lesquels on remarquait Mgr A.-A. Cherrier, P.A. V.G., et administrateur de Winnipeg, Mgr W.-L. Jubinville, P. D., curé de la cathédrale, étaient présents. Les diocèses voisins de Winnipeg, de Fargo et de Prince-Albert et Saskatoon étaient représentés. Les paroissiens remplissaient l'église. Il fut inhumé dans le cimetière paroissial. Que le Seigneur lui accorde bientôt, s'il n'en jouit déjà, le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.



UTILITE DE L'HIVER

Je vois que toutes les saisons de l'année se rencontrent dans votre âme: que tantôt vous sentez l'hiver, les stérilités, distractions, dégoûts, tourments et ennuis, tantôt les rosées du mois de mai avec l'odeur des saintes fleurs, tantôt les ardeurs du désir de plaire à Dieu. Il ne reste plus que l'automne dont, dites-vous, vous ne voyez guère les fruits. Mais il arrive souvent qu'en battant les blés et en pressurant les raisins, on trouve plus de bien que ne promettaient les moissons et les vendanges. Vous voudriez bien que tout fût printemps; mais non, il faut de la vicissitude à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Ce sera au ciel que tout sera un printemps quant à la beauté, tout sera automne quant à la jouissance, tout sera été quant à l'ardeur de la charité. Il n'y aura nul hiver; mais ici-bas l'hiver est nécessaire pour l'exercice de l'abnégation et de mille petites vertus qui s'exercent au temps des frimas. Allons toujours notre petit pas: pourvu que nous ayons l'affection bonne et résolue, nous ne pouvons que bien aller.

SAINT FRANCOIS DE SALES.

LES MAUVAIS SPECTACLES

Parmi les occasions de péché qu'un bon chrétien doit éviter, il convient de mettre en bonne place les spectacles en général, et le théâtre en particulier.

Il ne s'agit pas ici des théâtres que l'on peut légitimement appeler "théâtres de famille", "bons théâtres", ni de certaines pièces honnêtes qu'un amateur de bonne foi peut choisir dans le répertoire de nos grandes scènes nationales ou communales.

Il n'est question, en cet article, que du théâtre tel que l'a réalisé le monde maudit par Jésus-Christ dans l'Évangile.

Or, ce théâtre a toujours été et est devenu, de nos jours plus que jamais, un agent formidable de perversion, par les sujets représentés, par l'immodestie des parures, par les chants licencieux ou passionnés, par les charmes de la musique, par le prestige des décorations, par la liberté des danses, etc.

Quelques témoignages. Et quelques faits.

Les saints appellent le théâtre l'aliment des mauvaises passions, l'école où le démon enseigne le mépris de la vertu, l'amour du vice et le moyen de s'y livrer avec facilité. "Il y a, dit saint Cyprien, des vices qui font la honte publique, et c'est au théâtre qu'on se plaît à les voir. Ailleurs, ils se cachent dans l'ombre; ici, ils s'étalent au grand jour... Non, vous ne pourriez sans honte ni répéter ce que l'on dit ni raconter ce que l'on fait."

Les païens eux-mêmes ne pouvaient toujours se retenir d'en manifester leur réprobation.

"Le théâtre, disait Platon, ne tend qu'à faire des hommes passionnés et à fortifier cette partie brute et déraisonnable, source de toutes nos faiblesses."

Nos modernes libres-penseurs ne sont pas plus tendres. Voltaire, par exemple : "Presque toutes les pièces sont dangereuses, parce que celles qui ne respirent pas l'amour profane excitent les sentiments les plus violents d'ambition, de vengeance, de perfidie et de cruauté."

Alexandre Dumas fils renchérit encore : "Le théâtre ne peut jamais être qu'immoral... Ce n'est pas seulement l'œuvre qui est immorale, c'est le lieu... Il ne faut jamais mener sa fille au théâtre, disons-le une fois pour toutes..."

Abd-el-Kader, ayant été interné à Bordeaux, où Mgr Donnet lui fit un bienveillant accueil, fut invité, un jour, à se rendre au théâtre.

— Venez avec moi, Monseigneur, dit-il au prélat. Et comme celui-ci refusait, l'Arabe répondit :

— Mais si vous ne pouvez pas y aller, je ne le puis pas davantage.

Cependant, il céda. Le lendemain, il était triste et sombre. L'archevêque lui demanda le sujet de sa soudaine douleur.

— Hélas ! répondit-il, hier, j'ai failli. Je suis allé au théâtre ; je n'ai pas compris tout ce qui se disait sur la scène, mais mes yeux ont trop vu.

Et Abd-el-Kader s'imposa douze jours de jeûne.

Et ces divers témoignages venus de tous les points de l'horizon intellectuel, moral et religieux, constituent, contre le théâtre, une charge accablante.

Examinons néanmoins quelques-uns des méfaits du théâtre. C'est en vain que l'on chercherait une idée juste, un sentiment noble, une institution bienfaisante, une loi respectable que le théâtre n'ait bafoués, attaqués ou ridiculisés.

Par contre, c'est en vain que l'on chercherait un désordre, un vice, une infamie que le théâtre n'ait dépeints, excusés ou glorifiés.

L'amour, considéré en lui-même et dans son principe qui est la loi divine, l'amour est une passion éminemment dramatique. Les anciens et les auteurs du grand siècle l'ont abondamment exploitée, ils l'ont purifiée, grandie, ennoblie. Dans le théâtre contemporain, cet amour est devenu extravagant, fou, sensuel, sacrilègement mystique : il est devenu un dieu, et le théâtre est son temple. Et l'on entend retentir sur les tréteaux des affirmations comme celle-ci : "Il faut aimer n'importe qui, n'importe quoi, n'importe comment, pourvu qu'on aime." En un tel milieu, le mariage ne pouvait être respecté : le théâtre l'a outragé dans ses éléments, dans sa préparation, dans son unité et dans son indissolubilité, dans sa fidélité qui le garantit.

La religion et les choses de la foi, qui ne devraient être traitées qu'avec le plus délicat respect dans la forme choisie que seule peut lui donner la science théologique, sont livrées sans contrôle aux manipulations grossières de l'ignorance et de l'impie et jetées en pâture à une foule avide de critiques et de rires.

Le rire lui-même, qui est une des lois du théâtre, est devenu inquiétant. Il y a un rire sain qui est le signe d'une bonne santé physique et morale, voire même d'une bonne conscience. Mais il y a aussi un rire malsain : c'est celui qui s'attaque aux choses respectables, qui tourne en dérision les nobles sentiments, les croyances, les institutions sociales.

De plus, on peut avancer que le théâtre est une école où se pervertissent les moeurs : parce que le théâtre est "la mise en train des sept péchés capitaux", comme s'exprime Octave Feuillet en parlant du mouvement parisien. "Nos théâtres, dit d'Aguesseau, nous ont appris à ne plus rougir de nos passions, et ils ont étouffé en nous le remords de la conscience."

Ceux qui ne vont pas si loin tombent dans cette sorte de déséquilibre moral qui s'appelle l'histrionisme et le cabotinage. Jetez les yeux sur la société actuelle : la vie de rêve que mènent les oisifs et les femmes; la recherche inconsidérée du théâtre et de la mise en scène dans les affaires et les relations; le goût du "bluff" et de la pose; la fringale des émotions basses que l'on cherche à assouvir dans les salles des cours d'assises, etc., convaincront les plus aveugles du furieux amour qu'éprouve pour le théâtre une grande partie de la génération actuelle.

Et cependant, Joseph de Maistre a dit : "L'importance accordée au théâtre est une mesure infaillible de la dégradation des nations. Ce thermomètre n'a jamais trompé."

Aujourd'hui, généralement, on ne va plus au théâtre pour se distraire, on y va pour s'exciter, c'est-à-dire pour exciter en soi les pires passions. Lors de l'avant-dernier match Dempsey-Tunney (septembre 1926), à Philadelphie, la foule prit le parti du vainqueur, et lorsque Dempsey tomba sous les coups de son adversaire, 130.000 personnes dressées criaient : "Tue-le ! Tue-le." Voilà le danger de certains spectacles.

Ils réveillent la bête féroce qui sommeille au fond de chacun de nous; et si ce n'est pas, généralement, la bête féroce que le théâtre tire du sommeil, c'est souvent la bête tout court, et c'est encore beaucoup pis.

Mgr LE SENNE, évêque de Beauvais.



NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

— M. l'abbé Horace Messier, économiste de l'Archevêché, a été nommé curé de Letellier.

— M. l'abbé E.-A. Chamberland, vicaire à Letellier, a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste, en remplacement de M. l'abbé Pierre Picton, qui prend un repos.

— M. l'abbé Honoré Mazué, vicaire à Saint-Pierre, a été nommé vicaire à Mariapolis, en remplacement de M. l'abbé J.-B. Fonmosse, qui retourne aux Etats-Unis.



DING ! DANG ! DONG !

— Dimanche, le 13 janvier, S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a ordonné prêtre au scolasticat de Lebrét le R. P. J.-M. Patterson, O. M. I. A la même cérémonie, cinq scolastiques reçurent les deux premiers ordres mineurs et deux autres le diaconat. Le lendemain, 14, les cinq scolastiques reçurent les deux derniers ordres mineurs.

A PROPOS DE L'EVANGILE

Tel est le titre d'un volume de près de 500 pages que le R. P. G. Hoornaert, S. J., publie à la librairie Albert Dewit, 43, rue Royale, Bruxelles. Cette deuxième édition de l'ouvrage est honorée d'une lettre de S. S. le Pape Pie XI et d'une préface de S. G. Mgr Heylen, évêque de Namur.

"Depuis plusieurs années, écrit à l'auteur S. G. Mgr Heylen, vous êtes surtout l'apôtre du prêtre. Outre vos retraites pastorales, vous donnez au clergé du diocèse de Namur et même de toute la Belgique, vos excellentes Récollections trimestrielles.

"Vos méditations ont été tellement appréciées, que vous avez été invité à les faire paraître dans la belle revue "Prêtre et Apôtre" sous la rubrique "Pour la retraite du mois".

"Vous vous proposez aujourd'hui de les réunir en un volume, auquel vous donnez le titre bien modeste: "A propos de l'Évangile". Vous rendrez par là un très grand service au clergé. D'ailleurs vous avez retouché ces pages, de manière qu'elles pussent convenir aux âmes de tous les fidèles. Vos méditations, composées d'abord pour les prêtres, prêchées dans plusieurs Récollections, ont le grand avantage d'être maintenant accommodées à n'importe quelle catégorie de personnes.

"Vous vous appuyez toujours sur le saint Évangile et c'est ce qui justifie le titre de votre ouvrage."



FEU LE R. P. ARTHUR CARON, C. SS. R.

Le 6 janvier est décédé à Ottawa le R. P. Arthur Caron, C. SS. R., vénéré religieux qui a laissé un excellent souvenir au Manitoba, où il a exercé le saint ministère pendant cinq ans.

Fils de l'honorable René-Edouard Caron, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, il était né le 6 juin 1850 et avait été ordonné prêtre le 26 mai 1877. Après avoir été vicaire à Saint-Charles de Bellechasse jusqu'en 1883, il partit pour la Belgique où il entra dans la Congrégation du Très Saint Rédempteur. De retour au Canada l'année suivante il fut envoyé à Sainte-Anne de Montréal. En 1894, il fut nommé supérieur de la maison Saint-Thomas aux Antilles et y demeura jusqu'en 1901. De retour au pays, il fut successivement recteur à Sainte-Anne de Montréal, 1901-1904, économiste à Sainte-Anne de Beaupré, 1904-1910, et supérieur de Brandon, 1910-1913, et de Saint-Vital, 1913-1915.

Atteint de cécité presque complète, il retourna à Sainte-Anne de Beaupré, où il était resté si populaire et où il se dépensa pendant plusieurs années au ministère de la confession. Il con-

tinua ainsi à faire du bien jusqu'à l'incendie de la basilique. Fortement affecté par ce désastre, il dut se réfugier à Montréal et finalement à Ottawa, en 1922.

Partout où il a passé le regretté défunt a laissé le souvenir d'un apôtre animé d'un grand esprit surnaturel. Sa bonté lui gagnait les coeurs et sa piété édifiait les âmes. Il supporta avec une patience sereine l'épreuve de cécité et ne s'en plaignit jamais.

Après un premier service à Ottawa, sa dépouille mortelle fut transportée à Sainte-Anne de Beaupré, où elle fut inhumée à l'ombre du sanctuaire qui avait été toujours si cher à son coeur et où de nombreux parents et amis aimeront à aller prier sur sa tombe.

R. I. P.



LA MORALE ET LE NOUVEAU PROGRAMME DES ÉCOLES PRIMAIRES DU MANITOBA

On peut dire que la question scolaire du Manitoba est entrée dans une nouvelle phase au mois de septembre 1927. Depuis l'abolition des écoles séparées, en 1890, les catholiques ne se sont jamais déclarés satisfaits des écoles publiques. Bien au contraire. Au nom des intérêts religieux et profanes de l'ensemble de la population, ils ont travaillé ferme à mettre en évidence, par exemple, quelques-unes des anomalies pédagogiques des programmes. Or ils n'ont pas été les seuls à se plaindre. Depuis un certain nombre d'années, le mécontentement était devenu tellement général que le gouvernement Bracken a décidé de porter remède à la situation.

Le problème à résoudre était fort complexe. On a commencé par sonder l'opinion publique. On a mis sur pied une commission que l'on a appelée "The Review Committee", dont ont fait partie, pour représenter l'élément catholique, le R. P. Bourque, S. J., et MM. J.-A. Marion et MacNeil. Pendant trois années, les commissaires enquêteurs ont siégé en différents endroits de la province. Parmi les experts qu'ils ont interrogés, il ne s'est rencontré que quelques catholiques. L'on peut donc dire que les plaintes formulées contre le programme alors en vigueur dans nos écoles et, ce que l'on a donné comme les desiderata du public, sont en majeure partie l'écho de sentiments anglo-protestants.

Dans un premier rapport fait au mois d'avril 1926, la Commission de revision touche naturellement à plusieurs aspects de l'éducation. Sous le rapport de la morale, son langage est loin sans doute d'avoir la netteté et la précision qu'y aurait

mises une commission composée exclusivement de catholiques. On y sent cependant, par ci par là, l'inspiration chrétienne, surnaturelle, dans les remarques et les suggestions qu'elle pouvait faire et qu'elle s'est permises.

Ce travail préliminaire fini, il fallait modifier l'ancien programme considérablement ou en rédiger un complètement nouveau. A ce travail d'une grande portée pratique, aucun catholique, du moins aucun pédagogue catholique éminent, n'a mis la main. Il a été le fait d'une seconde commission à la tête de laquelle on avait placé M. W.-A. McIntyre, un homme d'une longue expérience pédagogique, d'une intelligence supérieure et d'une grande force de caractère reconnue. Malheureusement pour nous, celui en qui on plaça tant de confiance, a des convictions religieuses — ses antécédents l'ont amplement prouvé — nettement opposées aux principes chrétiens en matière d'éducation, surtout aux principes catholiques.

Le résultat du travail de M. McIntyre et de ses collègues forme un fort volume de trois cent trente et une pages destinées à remplacer à peine dix-sept pages de l'ancien programme. Ce volume a pour titre "School Curriculum and Teachers, Grade 1-6". Et en sous-titre on a ajouté "Tentative Programme". C'est le programme qui est à l'essai depuis septembre 1927.

Cependant, la Commission de revision a continué ses enquêtes en vue d'améliorer la formation scolaire dans les classes supérieures. Dans un second rapport qu'elle fit en octobre 1927, elle semble en profiter pour revenir avec plus de force sur l'importance de la formation morale et sur la nécessité de l'instruction religieuse. L'avenir dira dans quelle mesure on tiendra compte de ces sages avis, lorsque sera publié le nouveau programme concernant les "grades" supérieurs, de sept à douze inclusivement. Ainsi donc, à l'heure actuelle, nous avons trois documents se rapportant à la réforme scolaire au Manitoba. Il y les deux rapports de la Commission de revision, qui sont l'oeuvre conjointe de catholiques et de non-catholiques, et qui n'ont qu'une voix consultative. Le troisième est le nouveau programme que nous allons étudier quelque peu au point de vue de la morale. Il est l'oeuvre exclusive, apparemment du moins, de non-catholiques. Il a force de loi. Il est l'expression authentique et officielle du Département de l'Instruction Publique du Manitoba. C'est en lui, et non pas dans les rapports du "Review Committee" ni dans les déclarations des personnages politiques ou autres, quelle que soit leur importance, qu'il faut aller chercher les signes des bonnes ou des mauvaises dispositions des gouvernants à notre égard, aussi bien que les principes qui les animent. Dans la mesure où nous réussirons à saisir tout ce qu'il y a d'explicite et d'implicite dans ce programme en vue de no-

tre idéal en matière d'éducation, dans cette mesure, nous saurons où nous en sommes, légalement parlant, en matière scolaire. Et si nous parvenons à comparer le nouveau programme à l'ancien au point de vue qui nous intéresse en ce moment, nous saurons de quel côté souffle le vent. Il n'en tiendra qu'à nous de savoir quelle attitude prendre pour sauvegarder nos intérêts dans la formation de la jeune génération et quel secours demander à ceux qui doivent tout naturellement faire cause commune avec nous.

Les équivoques dans les termes moraux

A ne considérer que l'écorce des mots, le vocabulaire en usage chez les moralistes est sensiblement le même partout. Mais le sens attaché aux vocables varie avec les religions et les écoles philosophiques. Comment pourrait-il en être autrement? Qui dit "morale" dit rapport avec le souverain bien, celui qui est de nature à rendre l'homme heureux. En morale, est bon ce qui tend vers ce bien suprême, et mauvais, ce qui en éloigne. Ces principes généraux sont admis par tous les esprits sérieux. Pour peu, cependant, que l'on passe de l'abstrait au concret, les divergences surgissent. Les divers groupes religieux ou philosophiques sont loin de s'entendre sur la nature du souverain bien et sur les moyens de l'atteindre. Pour nous le souverain bien c'est Dieu. Nous professons qu'en morale est bon tout ce qui tend à la connaissance, à l'amour et au service de Dieu, tandis que nous considérons comme mauvais tout ce qui nous éloigne de Lui. Pour d'autres, Dieu est l'Inconnaissable. Et ils en concluent qu'Il ne saurait entrer en ligne de compte dans la vie morale. A la place de Dieu, ils mettent les réjouissances temporelles, les plaisirs, les honneurs, les richesses, et, que sais-je encore! Selon l'idée qu'ils se font du souverain bien de l'homme, ils ont un idéal particulier de sa perfection morale. De là tous les systèmes de moralité en vogue, ou simplement possibles. Saint Augustin rapporte qu'un philosophe de l'antiquité les a évalués au nombre de deux cent quatre-vingt-huit. Néanmoins ceux qui ont existé à un moment ou l'autre de l'histoire, se sont toujours ressemblés sous le rapport de la terminologie. C'est le cas, notamment pour ceux de notre temps et de notre pays. Chez les chrétiens de toutes nuances, comme chez les franc-maçons, chez les positivistes, les rationalistes, les matérialistes, les utilitaristes et les étatistes, il est question de "conscience", de "formation de la conscience", de "formation du caractère", de "vie morale", et de "vertus". Seulement que de nuances dans la signification de ces mots! que d'équivoques! que de contradictions mêmes! quand on passe d'un système de moralité à un autre. Les PP. Bernadot et Lajeunie le rappelaient tout dernièrement en parlant des erreurs de Maurras (Cf. "Pour-

quoi Rome a parlé?, p. 139). Malgré le grand cas que Maurras semble faire de la morale, son système est "amoral" parce que "les termes moral, morale, loi morale ont un sens tout à fait différent dans la pensée chrétienne et dans la pensée positiviste"... "Le positivisme, sous les mêmes mots, entend des choses bien différentes"... Pour le positiviste "le point le plus élevé du sentiment moral sera de subordonner l'individu au tout social, cité ou humanité... Quand donc on vient nous dire que Maurras a toujours professé la subordination de la sociologie et de la politique à la morale, on profite d'une équivoque de langage. A l'erreur s'ajoute d'ailleurs le péril des équivoques, et ce mélange de pensées si contraires sous des mots identiques ne peut qu'engendrer une subtile et bien redoutable confusion des esprits."

Au reste, l'histoire des religions nous dit la même chose sur tous les tons. Pour certaines peuplades païennes c'est faire un acte religieux que de se livrer à la débauche. Le manichéisme enseignait que c'était faire oeuvre pie que d'humilier sa chair de corruption par toutes sortes d'infamies. Dom Benoît et Arthur Preuss prétendent qu'aux yeux de certaines classes de franc-maçons, c'est faire oeuvre de bienfaisance mutuelle que d'aider le prochain à satisfaire ses plus viles passions. Fourier ne place-t-il pas le plus grand plaisir de l'homme dans le plaisir? Et Voltaire n'a-t-il pas écrit:

"Le plaisir est le bien suprême.
Qui l'attrappe a fait son salut"?

Le modernisme, qui est bien de notre temps et de notre pays, ne parle-t-il pas lui aussi des vertus théologales, de foi, d'espérance et de charité, ainsi que des vertus morales. Pie X cependant s'est bien gardé d'en faire l'éloge. Il a été loin de s'épuiser en vains efforts pour donner un sens chrétien à une terminologie évidemment non-chrétienne dans l'esprit de ses auteurs. Il a appelé le modernisme le rendez-vous de toutes les erreurs de l'histoire, le contre-pied de toute religion. Il l'a condamné dans les termes que l'on sait.

Jusqu'à quel point la franc-maçonnerie et le modernisme ont exercé leur influence sur les auteurs du nouveau programme, il serait peut-être difficile de le dire. Mais il est plus facile et il importe beaucoup plus de se rappeler en ce moment que depuis longtemps la morale catholique est impitoyablement bannie de nos manuels normaliens et de la bibliographie la plus chaudement recommandée dans nos écoles normales. On pourrait dire la même chose de tout système moral protestant s'appuyant sur la parole révélée de la Bible. Par contre, on trouve dans notre enseignement normalien exposées longuement, parfois comme "ex professo", les doctrines matérialistes, positivistes, ration-

listes et athées. Or rien n'indique qu'en fait de morale, il s'est opéré des conversions dans les têtes dirigeantes non-catholiques chez les éducateurs du Manitoba. C'est plus qu'il ne faut pour nous engager à être sur la réserve dans l'appréciation du nouveau programme au point de vue moral. Ce serait, ce semble, manquer de prudence, créer des illusions et verser dans le péril des équivoques dont parlent les RR. PP. Bernadot et Lajeunie, que de prétendre donner un sens chrétien et catholique à la terminologie morale de ce programme, alors que l'esprit qui l'anime dans son ensemble indique évidemment le contraire.

(A suivre.)

"Le Canada Français." J.-Ad. SABOURIN, ptre.



LE ROTARY

"Les Nouvelles religieuses", revue éditée à Paris et dont le R. P. Janvier, O. P., est le directeur, publie dans leur chronique d'Allemagne les lignes suivantes sur le Rotary, société en vogue aussi au Canada :

Une nouvelle association, d'origine américaine, le Rotary, cherche à s'établir en Allemagne. Fondée en 1925 par un avocat de Chicago, Paul R. Harris, elle compte maintenant 150,000 adhérents et 2,500 cercles dont les trois-quarts aux Etats-Unis. Un cercle de Rotaryens est fondé aussitôt qu'un groupe d'hommes, appartenant au commerce et aux professions libérales, se réunit selon les statuts de l'association. Un seul représentant de chaque profession est admis par le cercle, exception faite pour les journalistes, reçus en nombre illimité. Les réunions se font chez l'un ou l'autre des membres, par roulement : d'où le nom de Rotary.

La philanthropie semble être le but de l'entreprise, d'après ce précepte : celui gagne le plus pour lui-même qui sert le plus les autres. Mais il ne faut pas se faire illusion ; ces beaux sentiments sont plus apparents que réels. Le Rotary fait à ses membres une obligation " de n'échanger leurs marchandises, leurs services, leurs idées, que légitimement et équitablement, mais aussi de manière à en retirer un avantage ". Et cette règle s'étend, non seulement aux affaires, ce qui serait normal, mais à tout commerce intellectuel, social, religieux, d'après la déclaration du président au Congrès tenu à Ostende en 1927.

C'est dire que les principes fondamentaux du Rotary ne peuvent s'accorder avec l'enseignement de l'Eglise. Par contre, ils ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la franc-maçonnerie. Si le Rotary affecte de ne pas combattre la religion, il l'exclut du moins entièrement, il prétend améliorer les hommes, sans son secours et les amener au bien uniquement par la raison ; il prêche une morale générale, applicable à tous les systèmes

philosophiques et religieux. Aussi compte-t-il fort peu d'adhérents catholiques, mais beaucoup de francs-maçons.



DEUX SORTES D'ASSISTANCE

Nous croyons à deux sortes d'assistance, dont l'une humilie les assistés et l'autre les honore...

Oui, l'assistance humilie, quand elle prend l'homme par en bas, par les besoins terrestres seulement, quand elle ne prend garde qu'aux souffrances de la chair, au cri de la faim et du froid, à ce qui fait pitié, à ce que l'on assiste jusque chez les bêtes...

Mais l'assistance honore quand elle prend l'homme par en haut, quand elle s'occupe premièrement de son âme, de son éducation religieuse, morale, politique, de tout ce qui l'affranchit de ses passions et d'une partie de ses besoins, de tout ce qui le rend libre et de tout ce qui peut le rendre grand. L'assistance honore quand elle joint au pain qui nourrit, la visite qui console, le conseil qui éclaire, le serrement de main qui relève le courage abattu; quand elle traite le pauvre avec respect, non seulement comme un égal, mais comme un supérieur puisqu'il souffre ce que peut-être nous ne souffririons pas, puisqu'il est parmi nous comme un envoyé de Dieu pour éprouver notre justice et notre charité, et nous sauver par nos oeuvres.

Frédéric OZANAM.



DING ! DANG ! DONG !

— En mai et juin prochains auront lieu, à Rome, les cérémonies de béatification du Vénérable Jean Bosco, fondateur des Salésiens; de la Vénérable Thérèse Marguerite Redi, carmélite italienne, morte en 1870; du Vénérable François de Comporosso, frère Capucin, mort en 1866; du Vénérable Cosme de Carboniano; du Vénérable Saïd Gaumida, prêtre arménien, martyrisé en 1707, et du Vénérable Claude de la Colombière, de la Compagnie de Jésus, directeur spirituel de sainte Marguerite-Marie Alacoque.

— S. G. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, a reçu le pallium le 29 janvier, anniversaire de sa promotion au siège métropolitain d'Ottawa. La cérémonie a été présidée par S. E. Mgr Cassulo, délégué apostolique.

— S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, est parti le 6 janvier pour Rome où il va faire sa visite "ad limina".

— Le 10 février on a lu dans toutes les églises du Canada une lettre pastorale de NN. SS. les Archevêques, Evêques et au-

tres Ordinaires du pays à l'occasion du Cinquantième Anniversaire de l'Ordination Sacerdotale de Sa Sainteté Pie XI.

— Le 11 février a été signé à Rome un accord intervenu entre le Vatican et l'Italie réglant la question romaine. Nous reparlerons de cet important et consolant événement.

— Le 8 février marquait le centenaire de la naissance de Mgr Grandin. Cet événement a été célébré dans l'Alberta. Nous lui consacrerons un article dans notre prochaine livraison.

— M. l'abbé Alfred Lellis, de Toronto, a été nommé par la Sacrée Congrégation de la Propagande, président de l'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi pour les diocèses du Canada situés à l'ouest de la rivière Ottawa, Mgr. Joseph-N. Gignac, P. D., de Québec, est le président de la même oeuvre pour les autres diocèses canadiens.

— Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain, a été fait évêque titulaire de Tibériade et consacré le 2 février.

— Mgr Turquetil, O. M. I., préfet apostolique de la Baie d'Hudson, est allé à Rome faire sa visite "ad limina". Monseigneur s'occupera en même temps des intérêts de ses missions et sera de retour à Montréal en mai pour préparer son retour dans ses lointaines missions.

— Le cercle La Vérendrye, de l'A. C. J. C., organise une journée sociale pour le 17 février.

— S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, est parti le mois dernier pour l'Allemagne et la Pologne dans l'intérêt de la colonisation. Sa Grandeur se rend aussi à Rome.



R. I. P.

— M. l'abbé J.-E.-A. Rivard, oncle de M. l'abbé Léon Rivard, décédé à Saint-Hyacinthe.

— Rde Soeur Amabilis, des Soeurs de Sion, supérieure du "Rosary Hall" de Saskatoon, décédée subitement à l'hôpital de Saint-Boniface.

— Mme Juge L.-A. Prud'homme, née Apolline Hénault, mère de S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, décédée à l'hôpital de Saint-Boniface.

— M. J.-A. Rioux, premier secrétaire de l'Association Canadienne-française de l'Alberta, décédé à Red Deer.

— M. Eusèbe Cadieux, un pionnier du Manitoba, décédé à Letellier.

— M. Théodule Miron, pionnier de Sainte-Elisabeth, décédé à l'Hospice Taché.

— M. Alfred Taillefer, frère du zouave Taillefer, décédé centenaire à l'Hospice Taché.